

MEMENTO DU SKI ALPIN

REGLES COMMUNES AUX COMPETITIONS ALPINES

Sommaire

JURY DE COMPETITION	3
LE DELEGUE TECHNIQUE (DT).....	3
LES TÂCHES DU DT	3
AVANT LES EPREUVES	3
PENDANT LA COMPETITION	3
APRES LA COMPETITION.....	3
DIVERS	4
RÔLE ET MISSIONS DE L'ARBITRE.....	4
RÔLE DU DIRECTEUR D'EPREUVE.....	4
COMITE D'ORGANISATION.....	5
LES JUGES DE COMPETITION.....	5
LE CHEF DES JUGES DE PORTES	5
LE JUGE DE PORTES.....	5
LE JUGE AU DEPART	5
LE STARTER	6
LES CHRONOMETREURS AU DOUBLAGE MANUEL	6
LE JUGE A L'ARRIVEE	6
LE CHEF DE PISTE.....	6
LE TRACEUR.....	6
REGLES POUR LE SLALOM.....	6
REGLES APPLIQUEES POUR LES COURSES DU MASSIF DES VOSGES.....	7
PARTICIPANTS.....	8
DEVOIRS ET DROITS DES CONCURRENTS.....	8
CHEF D'EQUIPE.....	8
RESPECT DES REGLES AUX COMPETITIONS ALPINES DU MASSIF DES VOSGES	9
EQUIPEMENT DES COUREURS	9
RECOMMANDATIONS	9
SECURITE	9
DECHETS.....	9
EPREUVES DE SKI ALPIN SUR LE MASSIF DES VOSGES	10
ORGANISATION - REGLEMENTS - CONDITIONS DE PARTICIPATION	11
COUPES D'ALSACE ET DE LORRAINE (COQ DE BRONZE) / EPREUVES « OPEN »	11
QUOTAS DE QUALIFICATION : ATTRIBUTION DES POINTS.....	11
COUPES D'ALSACE ET DE LORRAINE MINIMES A MASTERS	12
CLUB ORGANISATEUR DE GRAND PRIX.....	12
PARTICIPATION AUX GRANDS PRIX.....	13
MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DU MASSIF.....	13
MODALITES D'INSCRIPTION AU « FICHER REGIONAL DES COUREURS »	13
INSCRIPTIONS AUX EPREUVES	13
RECONNAISSANCES	13
RECLAMATIONS.....	14
TROPHEE CREDIT MUTUEL 2009/2010	14
REGLEMENT.....	14
G.P. POUSSINS/BENJAMINS (D et H)	14
GRAND PRIX MINIMES (D et H)	15
G.P. CADETS/JUNIORS/SENIORS (D et H).....	15



G.P. MASTERS / VETERANS (H et D).....	16
PALMARES Trophée Crédit Mutuel.....	16
Classement individuel	16
Classement par Equipes	16
FINALES NATIONALES ET TESTS DE SELECTION	18
Championnats de France des benjamins : Chamonix, 8 au 12 mars 2010.....	18
Coq d'Or - Alpe d'Huez, du 23 au 26 mars 2010	18
Etapas qualificatives pour les Championnats de France minimes.....	18
Finale des championnats de France minimes - La Clusaz, 12 au 15 avril 2010.....	19
Organisation des déplacements - Championnats de France benjamins et minimes.....	19
Inscription aux courses nationales et internationales	19
Protection dorsale (rappel).....	19
CARTES DE GRATUITE SUR LES REMONTEES MECANIKES DU MASSIF DES VOSGES	21



JURY DE COMPETITION

Composition du jury : délégué technique, arbitre, directeur d'épreuve

LE DELEGUE TECHNIQUE (DT)

Représentant **officiel** de la FFS, c'est le personnage principal des épreuves, il a pour mission la réussite de la compétition, la satisfaction et la sécurité des coureurs, le respect des entraîneurs, personnels de course et organisateurs. Il est le président du jury.

La désignation du DT est faite après l'élaboration du calendrier de courses par le Bureau Technique Régional (BTR). Le DT ne peut pas être membre du club ou de la structure organisatrice.

Le DT devrait dans la mesure de ses moyens assister à la réunion du comité de course, ou au préalable avoir pris contact avec les organisateurs quelques jours avant l'épreuve. A défaut le Comité d'organisation devra prendre contact avec le DT ou le BTR.

Le DT doit faire respecter les règlements et instructions de la FFS en prenant des décisions conformes avec le soutien du jury, contrôler le déroulement de la manifestation et assister les organisateurs. Il doit également avoir des connaissances en matière de traçage, posséder de sérieuses notions sur l'emploi du logiciel FFSSKI (gestion course et chronométrage) et pouvoir exécuter correctement les démarches administratives.

LES TÂCHES DU DT

AVANT LES EPREUVES

- ✦ Consulte le dossier d'homologation
- ✦ Participe aux travaux préparatoires administratifs, techniques et de sécurité et vérifie la mise en place éventuelle de filets de protection.
- ✦ Contrôle les listes officielles d'engagement y compris les points (voir liste des points utilisés) et la conformité du tirage au sort.
- ✦ Vérifie la mise à disposition par l'organisateur d'un nombre suffisant d'appareils radio pour les membres du jury, juge au départ et autres dits informateurs placés le long du tracé (4 postes mini et canal particulier).
- ✦ Inspecte l'ensemble des installations techniques (chrono - chrono manuel - gestion informatique - liaison radio - départ et arrivée etc.)
- ✦ Organise et définit le rôle de chaque membre du jury et donne les directives au juge au départ qui doit être en liaison constante avec le jury.
- ✦ Donne l'autorisation de lancer l'épreuve.

PENDANT LA COMPETITION

- ✦ Le DT doit être présent sur la piste pendant le déroulement de la compétition
Il collabore étroitement avec le Jury, les chefs d'équipe et entraîneurs
Le jury de course doit avoir une vue sur l'ensemble du tracé
- ✦ Il place les membres du Jury et des informateurs à des postes bien définis. Surveille le déroulement technique et l'organisation de la compétition
- ✦ Veille avec le jury au respect des règlements et de la sécurité
- ✦ A le droit d'interrompre ou arrêter l'épreuve si les conditions ne sont plus réunies.

APRES LA COMPETITION

- ✦ Participe avec l'arbitre à la rédaction du « rapport de blessure », si incident particulier ou blessure grave d'un concurrent ou suite à un sérieux différent au niveau du Jury
- ✦ Soumet pour décision au Jury les réclamations déposées dans les délais
- ✦ Vérifie l'exactitude du calcul des points et de la pénalité
- ✦ Homologue l'épreuve en activant la case O ou en cas de refus, la case N
- ✦ Signe les listes de résultats et les livrets de formation.



- ✦ Vérifie et complète le dossier d'homologation et éventuellement les rapports destinés à son BTR.
- ✦ S'assure de l'envoi du traitement informatique (y compris les bancs de chrono) de la course selon les modalités définies par le BTR.

DIVERS

- ✦ Lorsqu'en cas de force majeure, un slalom ou un géant ne peut se dérouler sur une piste homologuée, le DT a le droit de valider le transfert de la compétition sur une autre piste de remplacement de la station proposée par l'organisation à condition que les caractéristiques soient adaptées à la discipline
- ✦ Le DT après accord du jury est habilité à exclure un coureur en cas de non respect des règlements en vigueur.

RÔLE ET MISSIONS DE L'ARBITRE

- ✦ L'arbitre est avant tout un homme de terrain, le plus souvent entraîneur ou chef d'équipe, il doit être juge alpin de compétition
- ✦ L'arbitre est désigné par le DT parmi les entraîneurs présents. Cette désignation peut se faire au comité de course ou le matin lors de la distribution des dossards aux chefs d'équipes
- ✦ Il inspecte la piste après le traçage (seul ou avec le jury) afin de s'assurer que le tracé est conforme au règlement défini par la FFS en vérifiant :
 - La fixation des piquets
 - L'alternance des couleurs
 - La numérotation
 - Les dimensions des portes (verticales - figures - horizontales)
 - Le nombre de portes en fonction de la dénivelée figurant dans le dossier d'homologation de la piste
 - L'enchaînement logique des portes et éviter les « pièges »
- ✦ En l'absence du traceur de la manche, l'arbitre est seul habilité à modifier un tracé en accord avec le jury (le traceur officiel doit être informé)
- ✦ Après chaque manche, l'arbitre et le chef des juges de portes établissent le protocole des disqualifications.
- ✦ Il demande au chef des juges de portes que les contrôleurs de portes restent à disposition (en cas de réclamation) pendant 15 minutes après l'affichage des disqualifiés au tableau (en indiquant l'heure et la signature de l'arbitre sur le protocole de disqualification).

RÔLE DU DIRECTEUR D'ÉPREUVE

- ✦ Il doit être juge alpin de compétition
- ✦ Il convoque les réunions du comité de course
- ✦ Il est le responsable et l'organisateur de l'épreuve
- ✦ Il dirige et contrôle l'activité de tout le personnel de course
- ✦ Il préside les réunions des chefs d'équipes après concertation avec le DT
- ✦ Il prend contact avec les partenaires nécessaires au bon déroulement de la course (exploitant des remontées - le médical et les pisteurs secouristes etc.)
- ✦ En l'absence du DT et de l'arbitre, il s'assure du bon déroulement de la réunion du tirage au sort des dossards
- ✦ Il donne toutes les directives aux juges de compétition
- ✦ Le chef de piste est sous les ordres du directeur d'épreuve et veille à la mise en place des équipes d'entretien de la course.



COMITE D'ORGANISATION

LES JUGES DE COMPETITION

LE CHEF DES JUGES DE PORTES

- ✦ Il numérote chaque porte sur le piquet extérieur (le départ et l'arrivée ne sont comptabilisés)
- ✦ Il met en place les juges de portes
- ✦ Il distribue le matériel nécessaire à chaque juge (plaquette, fiche, et crayon)
- ✦ Il aide les juges de portes si besoin pendant l'épreuve
- ✦ Il ramasse les fiches de contrôle à l'issue de chaque manche
- ✦ Il participe au protocole des disqualifiés avec l'arbitre
- ✦ Il reste à la disposition du jury pendant le délai de réclamation (15 minutes).

LE JUGE DE PORTES

- ✦ Il remplit la fiche de contrôle (nom, manche, n° de portes etc.)
- ✦ Il observe le passage correct des coureurs (les deux spatules et les deux pieds du concurrent ont franchi la ligne de porte)
- ✦ En cas de faute, il note le n° de dossard du concurrent, le n° de la porte où la faute a été commise et un croquis qui signale de quelle manière la faute a été commise. *En aucun cas la mention abandon devra être apposée sur la fiche de contrôle*
- ✦ Il doit renseigner le concurrent à sa demande pour le passage correct des portes (en cas de faute)
- ✦ Le juge de porte doit également observer que le concurrent n'accepte aucune aide extérieure (p. ex. lors d'une chute). Une faute de ce genre doit également être portée sur la fiche de contrôle
- ✦ Il doit vérifier tout au long de l'épreuve la bonne tenue des piquets et banderoles, pour le cas échéant prévenir le chef de piste où l'équipe d'entretien pour une éventuelle intervention
- ✦ Il peut solliciter l'aide d'un membre du jury ou d'un autre contrôleur de portes voisines
- ✦ Il attend le passage du chef des juges de portes
- ✦ Il doit rester à la disposition du jury pendant le délai de réclamation (15 minutes), voire plus si nécessaire, qu'il ait noté ou non des disqualifications
- ✦ Il assure le maintien à distance des spectateurs afin d'assurer la sécurité.

LE JUGE AU DEPART

- ✦ Il doit être en contact permanent avec le jury par liaison radio
- ✦ Il contrôle la conformité des équipements des coureurs
- ✦ Il doit avoir à disposition des dossards de rechange
- ✦ Il veille au respect des règles dans la zone de départ
- ✦ Il fait respecter les horaires de la reconnaissance
- ✦ Il signale à l'arbitre les noms des concurrents absents au départ, des retardataires et des faux départs
- ✦ Il vérifie l'ordre exact des départs
- ✦ Il doit être court et précis dans ses injonctions lors d'un arrêt de course (*stop départ, dossard n° x parti ou en piste, dossard n° x au départ*).



LE STARTER

- ✦ Il prépare et met en place avec le chronométreur le portillon de départ, voire l'horloge de départ
- ✦ Il est en liaison radio avec le chronométreur
- ✦ Il fait respecter les intervalles de départ suivant la discipline
- ✦ Il remet le portillon en place avant chaque départ
- ✦ Il veille qu'après le dernier concurrent aucun autre concurrent ne prenne le départ. Au cas où un concurrent devrait recourir, celui-ci prendrait le départ au plus tard en avant dernière position.

LES CHRONOMETREURS AU DOUBLAGE MANUEL

- ✦ Deux personnes (une au départ et une autre à l'arrivée) chronométrent d'une manière indépendante par rapport au chronométrage principal chaque concurrent. Ils sont chargés de la prise des heures de départ pour l'un et des heures d'arrivée pour l'autre.

LE JUGE A L'ARRIVEE

- ✦ Il surveille et contrôle le passage correct de la ligne.
- ✦ Il organise et contrôle la sécurité à l'arrivée et dans la zone d'arrivée.

LE CHEF DE PISTE

- ✦ Il est désigné par le comité d'organisation, il est sous l'autorité du Directeur d'Epreuve
- ✦ Il organise la préparation de la piste de compétition
- ✦ Il organise les équipes d'intervention pour la mise en place du tracé et de la sécurité le long du parcours (matériel et aide au traçage)
- ✦ Il met en place les équipes d'entretien lors de la compétition
- ✦ Il dirige le lissage et le nettoyage de la piste après la reconnaissance
- ✦ Il doit prévoir assez de matériel (tarières - clefs - pelles - piquets, etc.) pour intervenir à la demande du jury.

LE TRACEUR

- ✦ Il doit être traceur national pour une course de « Grand Prix Interrégional - TROPHÉE CREDIT MUTUEL » et peut être traceur régional pour toutes autres courses
- ✦ Il doit scrupuleusement respecter les règles de distance du traçage et du dénivelée définies par la FIS et la FFS
- ✦ Il doit suivre des formations continues.

REGLES POUR LE SLALOM

REGLES GENERALES

- De 1 à 3 chicanes de 3 portes
- De 3 doubles portes minimum
- De 1 à 3 portes retardées « bananes »
- Distance entre deux piquets d'une porte de 4 à 6m
- Distance mini entre les portes verticales qui forment une chicane ou une double porte de 0.75m
- Distance entre deux piquets pivots (enchaînement d'horizontales - sortie double ou triple vers horizontale ou porte verticale simple) est 6 mini et 13m maxi
- La combinaison de la porte retardée « banane » (2 horizontales et une verticale ou oblique) a une distance de 12m mini et de 18m maxi (entre les deux piquets pivots des 2 horizontales).
- Nombre de changements de direction : 30 à 35 % de la dénivelée + ou - 3 changements.

POUR LES POUSSINS - BENJAMINS

- Maximum de 2 doubles, 1 triple et 3 bananes



POUR LES MINIMES

- Maximum de 3 doubles, 1 triple et 3 bananes

REGLES POUR LE GEANT

- Pas de règles bien précises en matière de traçage, le parcours comprend essentiellement des portes horizontales avec quelques portes verticales (si besoin en fonction de la piste) ou « bananes »
- En règle générale, les distances entre deux portes que l'on retrouve le plus souvent en course comme à l'entraînement se situent entre 26 et 28m (distance verticale) et de 6 à 8m (écart horizontal). La distance minimum entre deux portes est de 10m. L'écart entre les deux banderoles d'une porte verticale se situe entre 8 et 12m
- Dans des très fortes pentes, la distance verticale entre portes peut être ramenée aux alentours de 20m
- Le nombre de changements de direction est de 13 à 15 % de la dénivelée pour les pouj. - benj. - et min. et 11 à 15 % pour les cadets à masters.

REGLES APPLIQUEES POUR LES COURSES DU MASSIF DES VOSGES

Les tracés de slalom se font à un piquet sauf pour les figures (doubles - triples - bananes) et la première et dernière porte pour toutes les courses (sauf Coupe d'Europe et Coupe du Monde).

Les tracés de géant se font encore à deux banderoles (4 piquets) pour la saison à venir. La FFS effectuera des essais de géant à une banderole lors de courses nationales (saison 2009/10) et donnera l'orientation à prendre pour la saison 2010/11.

En règle générale, la reconnaissance d'un parcours se fait en dehors du tracé, sauf avis contraire du jury de course, qui en fonction des conditions de neige peut permettre une reconnaissance dans le parcours en dérapage uniquement sans faire de virage et sans enchaînement de portes même à vitesse réduite sous peine de disqualification.

Lors des Grands Prix adultes et jeunes, le traceur (national) de la première manche est désigné par le comité d'organisation. Le traceur de la deuxième manche (différent de la 1^{ère} manche) est choisi par le jury parmi les traceurs nationaux présents à la course.

Le Délégué Technique est désigné par la commission Règles et Contrôle.



PARTICIPANTS

DEVOIRS ET DROITS DES CONCURRENTS

- ✦ Seuls peuvent participer à une épreuve régionale inscrite au calendrier, les concurrents titulaires d'un titre fédéral (licence compétiteur). Le coureur doit se soumettre à une visite médicale annuelle, le Président du club a la responsabilité du suivi médical de ses coureurs
- ✦ Les concurrents ont l'obligation de se renseigner sur les règlements FFS liés à chaque épreuve ainsi que sur les rôles que chaque juge de compétition exerce et doivent respecter les prescriptions du jury
- ✦ Les concurrents doivent respecter et se comporter de façon correcte avec les membres du Comité d'Organisation, officiels et accompagnateurs
- ✦ Les concurrents absents sans excuses à la cérémonie de remise des prix perdent le droit à leur prix. Exceptionnellement un remplaçant peut représenter un coureur excusé, toutefois sans avoir le droit de monter sur le podium
- ✦ Pendant la reconnaissance et le déroulement de la course, le coureur doit éviter de skier à côté des tracés. Aucun mouvement n'est permis près des tracés alors qu'un concurrent effectue sa descente
- ✦ Un concurrent gêné dans sa course doit immédiatement s'arrêter, informer le juge de porte, quitter le parcours puis demander auprès d'un membre du jury l'autorisation de reprendre un autre départ. Cette demande pourra également être présentée par le chef d'équipe.
Un concurrent gêné passant la ligne d'arrivée ne pourra plus demander à recourir, sauf si l'incident survient lors du passage des dernières portes
- ✦ Un membre du jury pourra autoriser un second départ provisoire à un concurrent si la gêne n'a pas été confirmée par le personnel de course compétent. Ce second départ ne sera validé que s'il est confirmé après analyse par le jury
- ✦ Si un concurrent passe à côté d'une porte (pour un slalom tracé à un piquet), il devra remonter et faire le tour du piquet avant de repartir.
- ✦ Un concurrent ayant abandonné ou étant disqualifié ne pourra pas être ouvreuse les manches suivantes.

CHEF D'EQUIPE

- ✦ Chaque club ayant des coureurs au départ devrait être représenté par un chef d'équipe
- ✦ Un chef d'équipe peut être un entraîneur, moniteur ou tout simplement un accompagnateur licencié
- ✦ Le chef d'équipe doit respecter les règles de la FFS et les décisions du jury
- ✦ Un chef d'équipe peut être nommé au jury de compétition en tant qu'arbitre ou en tant que traceur s'il a la qualification requise
- ✦ Il est le seul mandaté pour poser les réclamations à la fin de chaque manche et doit répondre à la demande du jury à toute réunion d'information organisée dans le cadre de la compétition
- ✦ Il doit veiller au bon comportement et à la conformité de l'équipement de compétition de ses coureurs.



RESPECT DES REGLES AUX COMPETITIONS ALPINES DU MASSIF DES VOSGES

EQUIPEMENT DES COUREURS

- ✦ Les skis doivent être adaptés à chaque discipline
- ✦ Le port du casque homologué (norme CE) est obligatoire pour toutes les disciplines et tous les coureurs de toutes les catégories d'âge
- ✦ La protection dorsale conforme aux spécifications de la FIS (sans bretelle) et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions « Grand Prix Interrégional jeunes » de poussin à minime du Massif des Vosges. Elle est recommandée pour toutes les autres catégories
- ✦ Le jury, par l'intermédiaire du juge au départ, procédera à des contrôles de l'équipement des coureurs au départ
- ✦ L'entraîneur ou l'accompagnateur est le garant du bon port et de la conformité du matériel
- ✦ Le port de la combinaison est autorisé pour toutes les catégories et dans toutes les compétitions.

RECOMMANDATIONS

SECURITE

La sécurité des coureurs ainsi que des accompagnateurs, officiels et entraîneurs est primordiale. Le matériel de protection (casque, dorsale etc.) pour les coureurs est de plus en plus présent, il en est de même pour les protections des pistes et des tracés (filets, matelas etc.).

Durant l'échauffement avant course et en ski libre, il est du devoir de tout entraîneur, officiel ou accompagnateur de veiller à informer régulièrement les coureurs des dangers que peut représenter un ski mal contrôlé ou une vitesse excessive.

DECHETS

Plusieurs remarques reviennent en fin de saison sur la propreté sur les pistes ou dans les cabanes de chronométrage.

Chaque organisateur doit ranger et nettoyer les lieux après la course, débris de piquets, feuilles ou listes de départ, de résultats ou autres détritiques sont à ramasser et à évacuer.

Entraîneurs, parents ou accompagnateurs veillent également à informer les athlètes que les aires de départ et d'arrivée doivent rester propres après chaque course.



EPREUVES DE SKI ALPIN SUR LE MASSIF DES VOSGES

Le calendrier alpin de notre comité est réparti en quatre types d'épreuves :

Rappel : Les compétiteurs doivent être à jour de leur licence et du certificat médical les autorisant à participer aux épreuves de compétitions, certificat médical de moins d'un an.

Les coupes régionales : compétitions ouvertes à tous les licenciés compétiteurs des catégories concernées, des secteurs Lorraine/Nord de la Haute-Saône (coupes de Lorraine) et Alsace/Territoire de Belfort (coupes d'Alsace)

Ces épreuves de coupes d'Alsace et de Lorraine Microbes/Poussins et benjamins donnent lieu à un classement sélectif aux épreuves interrégionales appelées Grands Prix (Cf. règlements Grand Prix et coupes régionales pages suivantes)

Les Grands Prix du Massif des Vosges : épreuves interrégionales réservées à l'élite de notre comité, selon sélection sur classement pour les épreuves jeunes et liées à des quotas de participation selon les points FFS pour les épreuves Minimes à Masters. Les épreuves « Grand Prix Masters » sont ouvertes à tous les licenciés compétiteurs des catégories concernées.

1. **Les épreuves open jeunes** : épreuves organisées les mêmes jours que les grands prix jeunes. Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés compétiteurs ***des deux versants du Massif.***

2. **Des épreuves promotionnelles (toutes catégories), seront organisées sur le massif ouvertes aux personnes qui sont en possession d'un « ticket course » à la date de l'épreuve ainsi qu'aux titulaires de licence pratiquant.**

Ces épreuves ne donneront pas lieu à l'attribution de points FFS.

Attention le pass découverte permet:

- à une personne de participer à une sortie organisée par un club ou association reconnu par le FFS.
- ne sera ouvert qu'une seule fois pour la même personne.
- ne permet nullement de participer à une manifestation type course homologuée ou promotionnelle.



ORGANISATION - REGLEMENTS - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Hiver 2009/2010

COUPES D'ALSACE ET DE LORRAINE (COQ DE BRONZE) / EPREUVES « OPEN »

(Modalités de sélection aux étapes de coupe du C.R.M.V.)

Participation aux Coupes Régionales

Coupes d'Alsace et de Lorraine mic-pous-benj : tous les licenciés compétiteurs peuvent participer aux coupes régionales de leur secteur. Les échanges entre les régions (coupe d'Alsace et de Lorraine) ne sont pas autorisés dans ce type d'épreuves.

Microbes/Poussins/Benjamins

L'ordre de départ de toutes les épreuves s'effectuera selon les modalités suivantes : tirage au sort à la mêlée dans chaque catégorie : microbes, poussins et benjamins filles puis garçons

Coupes d'Alsace et de Lorraine (épreuves ouvertes à tous les titulaires d'une licence compétiteur)

Les épreuves Coupes d'Alsace sont réservées aux licenciés des CD 68/67/90

Les épreuves de Coupes de Lorraine sont réservées aux licenciés des CD 88/70/54/57

les échanges inter-régionaux (Alsace/Lorraine) ne sont pas admis dans ce type d'épreuves.

Ces épreuves servent de qualifications aux épreuves du Grand Prix du Massif des Vosges, **Trophée Crédit Mutuel**.

- ✦ Les épreuves indiquées sur le calendrier Coupe d'Alsace ou Coupe de Lorraine servent de support aux classements de chaque secteur
- ✦ Chaque manche disputée est comptabilisée, y compris pour les épreuves reportées
- ✦ Pour l'homologation FFS (attribution des points FFS) c'est le classement général à l'issue des deux manches qui est pris en compte
- ✦ Seront comptabilisés les meilleurs résultats de chaque concurrent
 - 1-2-3, manches disputées on ajoute les points
 - 4 manches, on retient les 3 meilleurs résultats
 - 5-6 manches, on retient les 4
 - 7-8 manches, on retient les 5
 - 9-10, on retient les 6
 - 11 et plus, on retient les 7.
- ✦ Les classements servent de sélection pour les différentes épreuves de G.P. du Massif des Vosges
- ✦ Pour chaque étape de Grand Prix, c'est le classement Coupe d'Alsce ou de Lorraine réalisé à l'issue de la dernière épreuve réalisée qui sera retenu.

QUOTAS DE QUALIFICATION : ATTRIBUTION DES POINTS

Quotas grands prix poussins et benjamins

	Poussines	Benjamines	Poussins	Benjamins
Lorraine	10	10	17	20
Alsace	10	12	20	25

Attribution des points identique pour chaque secteur

Si des microbes sont, en fonction de leurs performances, classés parmi les poussins qualifiables, ils participent à la Coupe des Vosges dans la limite du quota de secteur des "poussins". Lors des épreuves de Coupe du Massif des Vosges, ils sont considérés **comme poussins sans classement distinctif**.



Bonus de participation par région : à chaque étape de G.P. du Massif des Vosges, Trophée Crédit Mutuel,

Les 3 premiers de chaque catégorie sont d'office qualifiés pour la fin de la saison et apportent une place au quota du secteur dans la catégorie concernée.

Renseignements

Alsace: L'Épingle JC Tél : 03 84 28 27 68 de préférence par mail (jclep@orange.fr)

Lorraine : Colin Rémi Tél : 06 07 26 15 68 (remi.colin@gapac.com)

Attention :

Les résultats seront publiés régulièrement sur le site. En cas d'anomalie, contacter les deux responsables désignés ci-dessus. Les responsables des secteurs en accord avec les C.T.S. se réservent la possibilité de qualifier un coureur de valeur reconnue n'ayant pu défendre sa sélection (raisons médicales, déplacements, retour comité ...).

Les responsables des secteurs en accord avec les C.T.S. se réservent la possibilité de qualifier un coureur de valeur reconnue n'ayant pu défendre sa sélection (raisons médicales, déplacements, retour comité ...).

Inscriptions : dès publication des résultats, les responsables de club confirmeront ensuite leurs inscriptions au club organisateur comme à l'accoutumée.

COUPES D'ALSACE ET DE LORRAINE MINIMES A MASTERS

Les échanges sont limités à 3 coureurs de plus de 100 pts FFS uniquement lorsqu'il n'y a pas d'épreuve organisée sur l'autre secteur le même jour.

Attention : Pour toute épreuve régionale, le club ayant inscrit au moins 3 compétiteurs pourra se voir demander un juge de porte. Nous invitons les organisateurs à assurer la totalité de l'épreuve avec l'aide des clubs voisins afin d'éviter de demander des juges le matin même de l'épreuve.

Hommes : les 20 premiers :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
30	27	24	21	19	17	15	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Filles : les 15 premières :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
30	25	20	15	13	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

CLUB ORGANISATEUR DE GRAND PRIX

Avant le tirage au sort des dossards, le club organisateur devra consulter la liste des sélectionnés afin de pouvoir contrôler la régularité des inscriptions transmises par les clubs et informer le club d'une anomalie dans la liste des inscrits.

Les clubs trouveront l'information sur le site internet du Comité à partir du mardi précédant une épreuve du circuit « Grands Prix ».

Inscriptions aux Grands Prix du Massif des Vosges



<http://skivosges.net> Mémento Ski Alpin Révision 22 du 04/01/2010
Commissions Alpine + Commission Règles & Contrôles Vosges

PARTICIPATION AUX GRANDS PRIX

Les quotas pourront être modifiés au cours de la saison en cas de participation trop importante, ou de conditions ne permettant pas l'organisation de l'épreuve dans des conditions adaptées au niveau de celle-ci.

Pts maxi d'accès aux circuits selon catégories et liste en vigueur le jour de l'épreuve			
Catégories	minimes à masters tous circuits		G.P. Masters
	Dames	Hommes	Pas de quota .Tout licencié master
Seniors-masters	200	140	999
Juniors	200	150	
Cadets (tes)	200	180	
Minimes	280	250	

Nota: dans la mesure où l'organisation ne s'en trouve pas pénalisée, pour l'ensemble des épreuves de la Coupe du Massif des Vosges, la structure organisatrice peut inscrire des coureurs qui possèdent un niveau en rapport avec l'épreuve dans la limite de 10 coureurs.

MODALITES D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DU MASSIF

Pour pouvoir participer aux épreuves, les compétiteurs doivent impérativement être inscrits au « fichier régional des coureurs » et avoir remis à leur responsable de club un certificat médical d'aptitude au ski de compétition.

MODALITES D'INSCRIPTION AU « FICHER REGIONAL DES COUREURS »

- 1) Valider impérativement les licences sur le site de la FFS faute de quoi l'inscription ne sera pas enregistrée
 - 2) Valider le coureur au fichier régional par l'intermédiaire du site skivosges.net
- N'oubliez pas de mettre à jour les coordonnées (adresse, tél., fax, e-mail, n° de licence) du responsable des inscriptions aux courses, qui sera destinataire des listes mises à jour.

INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

En cas d'utilisation du formulaire « papier », celui-ci sera envoyé au club organisateur de l'épreuve dûment complété accompagné d'un montant de 4,50 euros par coureur inscrit.

Si les inscriptions ont été réalisées par Internet ou par fax et que l'épreuve a été organisée, le club s'engage à régler le montant de l'inscription, même en cas de non-participation de ses coureurs inscrits.

En cas de contestation, le club organisateur devra informer par courrier le responsable de la commission alpine (J.P.L'Épingle). L'interdiction de départ des coureurs du club fautif pourra être envisagée lors d'une prochaine épreuve.

RECONNAISSANCES

Pour un départ de course à 10h, la reconnaissance du tracé débute à 9h. Elle durera de 30 à 45mn. Le Jury de course décidera de la durée en fonction de l'état de la neige et de la discipline. Cette reconnaissance se fera en dehors du tracé, sauf contrordre du jury. Il faudra impérativement dégager le tracé 15mn avant le premier départ pour laisser le soin aux organisateurs d'une éventuelle remise en état.

L'échauffement des skieurs est libre, il peut se faire également dans un tracé, pour cela il faut prendre contact avec les pisteurs de la station pour une autorisation. Dès l'ouverture officielle des pistes au



public, il est demandé aux coureurs de réduire et de contrôler leur vitesse pour éviter tout accident.

RECLAMATIONS

Il est rappelé que seuls les chefs d'équipes peuvent poser réclamation auprès du jury de compétition, cela dans une fourchette de 15mn après affichage des disqualifiés à l'arrivée.

TROPHEE CREDIT MUTUEL 2009/2010

REGLEMENT

G.P. POUSSINS/BENJAMINS (D ET H)

Classement établi sur les différentes étapes des Grands Prix des jeunes du Massif des Vosges

Attribution des points pour le classement

Dames et hommes :

20 premiers garçons

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
30	27	24	21	19	17	15	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

15 premières dames

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
30	25	20	18	16	14	12	10	8	6	5	4	3	2	1

(Il n'y aura pas de classement microbe, un microbe figurant au classement sera considéré comme poussin)

Chaque manche est comptabilisée comme une épreuve. Les grands prix du Massif des Vosges sont des épreuves « **coq d'argent** » sélectives au coq d'or. En fin de saison, les **4 premiers garçons et 4 premières filles** de chaque catégorie sont qualifiés.

Dans le cas où trois manches au moins ne pourraient être validées, le comité se réserve le droit d'effectuer une sélection confiée à l'équipe technique régionale selon les règles en vigueur pour les sélections benjamins lors des étapes nationales.

Le partenariat ESF/FFS est concrétisé par une finale régionale « Finale des ESF du Massif des Vosges ».

Cette finale se déroulera sous la forme d'un parcours technique ou d'un parallèle selon les conditions d'enneigement.

Les modalités de sélection seront définies par circulaire CRMV. La sélection sera établie sur le classement final de la Coupe du Massif des Vosges après le dernier grand prix homologué.

Cette finale n'est pas retenue pour le classement régional du Trophée Crédit Mutuel.



GRAND PRIX MINIMES (D ET H)

Minimes : Attribution des points idem poussins et benjamins.

20 premiers garçons

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
30	27	24	21	19	17	15	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

15 premières dames

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
30	25	20	18	16	14	12	10	8	6	5	4	3	2	1

Tirage au sort des dossards :

- 1) A la mêlée lors d'une épreuve réservée aux minimes
- 2) Classique, dans l'ordre des points selon règlement habituel, lors d'une étape où les minimes seront mélangés aux autres catégories.

Le classement des minimes sera enregistré sur les épreuves G.P. min et G.P. min à master.

- 1) Lorsque les minimes seront réunis, chaque manche sera validée pour le classement
- 2) Lors des épreuves où les minimes seront mélangés avec les autres catégories, les points seront enregistrés uniquement sur le résultat final (cumul des deux manches) et non par manche.

***Attention :** Lors d'une étape grand prix où une sélection du massif serait en déplacement à une étape des championnats de France minimes, les points marqués seraient ramenés à :*

Pour les 15 premiers garçons

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Pour les 10 premières filles

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
15	12	10	8	6	5	4	3	2	1

G.P. CADETS/JUNIORS/SENIORS (D ET H)

Hommes : 25 premiers du classement général de chaque épreuve toutes catégories confondues.

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème	21ème	22ème	23ème	24ème	25ème
40	35	30	27	24	21	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Dames : 20 premières du classement général de chaque épreuve toutes catégories confondues.



1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
40	35	30	27	24	21	19	17	15	13	11	9	8	7	6	5	4	3	2	1

(Pour le classement par catégorie au trophée « Crédit Mutuel » les juniors et cadets sont extraits de ce classement avec les points acquis.)

G.P. MASTERS / VETERANS (H ET D)

Classement établi sur le circuit masters.

Hommes - Masters M 15 premiers

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
20	18	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Hommes - Masters V 5 premiers

1er	2ème	3ème	4ème	5ème
10	7	5	3	1

Dames - Masters M et V 5 premières

1er	2ème	3ème	4ème	5ème
10	7	5	3	1

PALMARES TROPHEE CREDIT MUTUEL

CLASSEMENT INDIVIDUEL

Les 5 premiers hommes et dames de chaque catégorie seront récompensés.

Pour qu'un classement soit établi, il est nécessaire que la catégorie concernée enregistre au moins deux épreuves.

Poussins - Benjamins - Masters et Vétérans : jusqu'à trois épreuves on ajoute les points, au delà on prend les meilleurs résultats :

- ✚ à 4 épreuves, on comptabilise les 3 meilleurs résultats
- ✚ de 5 à 6 épreuves, les 4 meilleurs résultats
- ✚ de 7 à 8 épreuves, les 5 meilleurs résultats
- ✚ 9 épreuves et au-delà, les 6 meilleurs résultats.

Remarque : pour les épreuves P-B chaque manche sera comptabilisée.

Minimes - Cadets - Juniors - Seniors : jusqu'à 3 épreuves on ajoute les points

- ✚ à 4 épreuves, on comptabilise les 3 meilleurs résultats
- ✚ de 5 à 6 épreuves, les 4 meilleurs
- ✚ 7 à 8 épreuves, les 5 meilleurs
- ✚ 9 à 10 épreuves, les 6 meilleurs résultats et au delà les 7 meilleurs.

CLASSEMENT PAR EQUIPES

En fin de saison sera établi un classement par catégorie, un classement par équipe toutes



catégories et un classement par équipe jeunes (P/B/Min). Seront prises en compte **toutes les catégories** dans lesquelles des classements ont été établis.

Chaque club comptabilisera les points de tous ses compétiteurs classés. Dans le cas où un élément enregistrerait des points dans sa catégorie et au classement général (minimes à masters), la meilleure performance sera comptabilisée.



FINALES NATIONALES ET TESTS DE SELECTION

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES BENJAMINS : CHAMONIX, 8 AU 12 MARS 2010

Epreuves : Super-géant, géant, slalom et combi-race - **quotas du CRMV** : 6 filles et 6 garçons

La journée de sélection se déroulera le **mercredi 3 mars 2010 au Lac Blanc** avec un 1^{er} géant (courbe à 30m), un 2^{ème} géant (courbe à 25m) et un 1^{er} slalom avec grands piquets (tracé à un piquet). Il sera demandé une seule paire de skis pour les deux géants. Pour la sélection, on prendra le premier du 1^{er} G, puis du 2^{ème} G, puis du SL ensuite le deuxième du 1^{er} G.... et ainsi de suite jusqu'aux 5 premiers garçons et 5 premières filles. La commission de sélection disposera des places restantes. En cas d'impossibilité d'organiser ces sélections dans les Vosges, un déplacement dans les Alpes est prévu. En dernier recours à cause de conditions météo extrêmes, etc., le classement du Grand Prix du Massif servira de support de sélection.

COQ D'OR - ALPE D'HUEZ, DU 23 AU 26 MARS 2010

Epreuves : 1 géant, 1 skier cross et 1 slalom parallèle - **quotas du CRMV** : 4 places filles et 4 places garçons par catégorie.

Le programme détaillé figure dans le **bulletin officiel de la FFS**, qui est désormais consultable sur le **site de la FFS**.

Les sélectionnés du CRMV seront connus après les épreuves du 14 mars 2010 à Ventron et suivant le classement du TROPHEE CREDIT MUTUEL. Seront qualifiés les 4 meilleurs benjamines, poussines, benjamins et poussins. Les parents des jeunes qualifiés auront le programme détaillé et le nom des 4 responsables de groupe que la commission alpine mettra à disposition sur place pour encadrer les groupes lors des compétitions et gérer toute la partie administrative. L'organisation du déplacement, de l'hébergement et de l'encadrement en dehors des courses reste à la charge des sélectionnés, du club, du secteur ou des parents.

La prise en charge des entraîneurs par la commission alpine s'élève à 150 € pour les 3 jours de déplacement, somme qui correspond aux frais d'hébergement.

ETAPES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES

1^{ère} étape : Megève - Beaufortin, du 26 au 29 janvier 2010

Super-géant, géant, slalom - quotas du CRMV : 5 filles et 6 garçons

La sélection de la 1^{ère} étape de l'écureuil d'or se déroulera le **mercredi 20 janvier 2010 à La Bresse**. Au programme sont prévus 1 G (courbe 30m), 1 G (courbe 25m) et 1 slalom (tracé à un piquet). Pour la sélection on prendra le 1^{er} du 1^{er} G, puis du 2^{ème} G puis du SL et ainsi de suite jusqu'aux 5 premiers garçons et 4 premières filles La commission de sélection disposera des places restantes. Si



l'enneigement ne permet pas l'organisation dans les Vosges, un déplacement dans les Alpes est prévu.

2^{ème} étape : Les Orres, du 15 au 18 mars 2010

La deuxième journée de sélection se déroulera **le samedi 6 mars 2010 au Lac Blanc**. Mêmes épreuves au programme que pour la première étape. Les athlètes ayant marqué des points lors de la 1^{ère} étape seront qualifiés d'office. La commission de sélection disposera d'une place garçons et d'une place filles.

FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES - LA CLUSAZ, 12 AU 15 AVRIL 2010

Pour accéder à la finale des championnats, tous les coureurs ayant marqué au moins 1 point lors des étapes seront qualifiés pour la finale. Le Comité disposera d'une place supplémentaire, la commission de sélection qualifiera l'athlète qui aura le plus de chance de bien figurer.

La commission de sélection se composera du Président de la commission alpine, des deux cadres techniques.

ORGANISATION DES DEPLACEMENTS - CHAMPIONNATS DE FRANCE BENJAMINS ET MINIMES

Les sélectionnés devront intégrer l'Equipe du Comité avec les entraîneurs désignés par la commission alpine du CRMV lors des déplacements, les entraînements sur place et des compétitions.

Les jeunes en marge de cette organisation, devront gérer eux même toute la logistique liée aux déplacements.

INSCRIPTION AUX COURSES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Jean-Jacques LUTENBACHER sera le responsable des inscriptions à toutes les courses nationales et internationales des jeunes (pous - benj. - min.) à caractère sélectif. En dehors des championnats de France benjamins et minimes, toute autre demande devra être faite 8 jours avant les épreuves.

Jean-Jacques LUTENBACHER aura également la charge des inscriptions aux courses FIS France et à l'étranger pour les hommes et les dames (demande 8 jours avant).

Daniel KOENIG coordonnera les circuits citadins.

En cas de surnombre une sélection sera effectuée par la commission de sélection de la commission alpine.

PROTECTION DORSALE (RAPPEL)

Epreuves CRMV :

- courses interrégionales (Grand Prix jeunes du Massif des Vosges), dorsale obligatoire pour tous les coureurs (Mic.-Pous.-Benj.-Min.).



- Pour les courses régionales (Coupe de Lorraine et d'Alsace), la dorsale est fortement conseillée.
- Le port de bretelles pour les dorsales est interdit.
- Les combinaisons sont autorisées pour les poussins et les microbes pour l'ensemble des courses du Massif des Vosges.

Courses nationales: La protection dorsale pour les benjamins et minimes est obligatoire lors des courses et les entraînements nationaux et également



CARTES DE GRATUITE SUR LES REMONTEES MECANIQUES DU MASSIF DES VOSGES

Saison 2009/2010

Le Syndicat Régional des Remontées Mécaniques du Massif des Vosges offre gracieusement annuellement trente cartes saison de remontées mécaniques aux meilleurs coureurs du Comité Régional du Massif des Vosges.

Ces cartes sont attribuées par la commission alpine du CRMV sur proposition de l'Equipe Technique Régionale.

Les critères retenus pour l'attribution de ces cartes sont :

Sélection au groupe Pôle Espoir du CRMV

Des bons résultats sur le plan national la saison écoulée

Les podiums poussins benjamins du Trophée Crédit Mutuel de la saison écoulée, hormis les microbes

Les minimes 1^{ère} année ayant fait un podium au Trophée Crédit Mutuel de la saison écoulée

Les autres athlètes sur proposition des membres de l'ETR.

Les jeunes retenus pour la saison 2009-10

FILLES			GARCONS		
Nom	Prénom	Club	Nom	Prénom	Club
BRASME	Cécile	US Ventron	ANDRES	Sébastien	SCV Wesserling
CLAUDEL	Candice	SC La Bresse	ANTOINE	Jules	AS Gérardmer
CLAUDEL	Guérolé	SC La Bresse	BLOCH	Gaspard	VT Mulhouse
COLIN	Marine	US Ventron	COTTET	Antoine	SC Le Bonhomme
FABER	Léa	VT Mulhouse	FEBVAY	Gaston	US Bussang
HENRY	Marie	US Ventron	INNES	Iain	SC Obernai
LEMAIRE	Noémie	SC Le Bonhomme	KAPPLER	Xavier	SCV Thann
MARTZ	Sophie	SCE St Amarin	LEDAIN	Aimé	US Ventron
RABANT	Lilou	SC La Bresse	LEDUC	Jules	US Ventron
SCHAERER	Constance	ASE Strasbourg	MEYER	Martin	SCV Thann
SCHUTZ	Coline	VT Mulhouse	NOEL	Clément	US Ventron
TRIMAILLE	Manon	SCE St Amarin	POIROT	Joris	US Ventron
VERGER	Valentine	SCV Wesserling	SCHULLER	Victor	AN Munster
			SPECKBACHER	Edgard	VT Mulhouse
			TRIMAILLE	Atonin	SCE St Amarin
			VOIRIN	Adrien	US Ventron
			ZINGLE	Axel	SK Tanet

